

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00209
Numéro SIREN : 909 886 145
Nom ou dénomination : 3M FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt 9186

SAS 3M FOOD
En formation au capital fixe de 1000 Euros
Local Num 2, 110 Rue Louis Pasteur, 49800 Trelaze
909 886 145 RCS Angers-49100

Le 15/07/2022
à 14 heures,
sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur Ben El Ghali Mohamed Ayech né le 29/12/1978 à Tunis (99) (Tunisie), de nationalité Française, marié, demeurant 19 Square Jean Paul Sartre, 49100 Angers.

- Madame Rahmane Kahina née le 13/10/1994 à Bordj Menaiel (99) (Algérie), de nationalité Algérienne, célibataire, demeurant 17 Rue Robert Doisneau, 49070 Beaucouze.

Représentant la totalité des actions afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur BEN EL GHALI Mohamed, président de cette assemblée est :

Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de M. MBAREK MAROUENE

RESOLUTION N°1 : *Démission du Président*

Les Associés prennent acte de la démission de M. MBAREK MAROUENE de ses fonctions de président, à compter du 20 juillet 2022. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 : *Démission du Président*

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Les Associés décident de nommer ce jour monsieur **Ben El Ghali Mohamed Ayech** né le 29/12/1978 à Tunis (99) (Tunisie), de nationalité Française, marié, demeurant 19 Square Jean Paul Sartre, 49100 Angers, aux fonctions de président de la SAS 3M FOOD en remplacement de monsieur **MBAREK MAROUENE**, président démissionnaire, pour une durée indéterminée.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 : *Pouvoirs du président*

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, M. Ben El Ghali Mohamed Ayech, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

La rémunération de la présidence sera déterminée ultérieurement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N° 4: *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

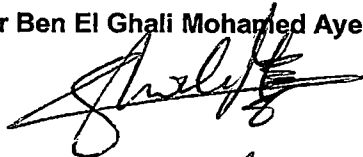
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Trelaze le 15/07/2022

Signatures des actionnaires :

- Monsieur Ben El Ghali Mohamed Ayech



- Madame Rahmane Kahina

